



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

**CT central sur le temps de travail :
Toujours la même langue de bois de la Ville !
Ne lâchons rien, cap sur le Conseil de Paris de juillet !**

Ce Comité Technique Central aura duré plus de 8h30 au cours desquelles, le discours de l' élu en charge des personnels n'aura pas varié d'une virgule. « *La Ville est contre la loi, mais la loi s'applique à nous. Nous avons cherché à mobiliser tous les leviers pour en atténuer les effets négatifs* ».

C'est bien évidemment faux ! L' élu n'a d'ailleurs pas été en mesure de répondre à des questions, pourtant simples, posées par notre organisation syndicale :

-Pourquoi ne pas accorder 6 jours au lieu de 3 dans le cadre de la sujétion globale octroyée à l'ensemble des agent.es ? **Pas de réponse !** Sur ce point on notera que ce qui était illégal selon la Ville...est devenu légal suite à la mobilisation des agent.es à l'appel de l'intersyndicale !

-Pourquoi ne pas augmenter chaque sujétion d'un niveau (1 passant à 2, 2 passant à 3, etc...) ce qui permettrait de conserver la cohérence de la grille de sujétion et n'est pas interdit par la loi ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi ne pas cumuler les pénibilités « métiers » et « contraintes de cycles horaires » lorsque les collègues subissent ces deux types de contraintes, puisque ce n'est pas interdit par la loi ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi ne pas créer de nouvelles sujétions tout à fait légitimes pour certains métiers (travail sur écran, accueil du public, travail social, etc...) puisque ce n'est pas interdit par la loi ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi revoir drastiquement à la baisse le niveau de sujétion des adjoint.es d'animation et des collègues du centre d'appel 3975, alors que c'est parfaitement injustifié et va à l'encontre du discours de la Ville sur la valorisation des métiers féminisés (80% d'animatrices contractuelles par exemple) ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi supprimer les jours de récupération qui permettaient de faire face à des surcharges de travail passagères alors que ce n'est nullement un point prévu par la loi ? Pour que les collègues travaillent bénévolement ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi développer le badgeage unique pour les encadrants alors que ce n'est pas prévu par la loi ? Pour invisibiliser le travail des collègues et les faire travailler bénévolement ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi demander aux collègues travaillant sur des cycles atypiques de récupérer partiellement leur temps d'absence en congés maladie sur des jours de repos. Pour gagner encore des jours de travail ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi supprimer le temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif pour la quasi intégralité des collègues, occasionnant pour certain.es la perte de l'équivalent de 10 jours par an ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi supprimer le temps de pause méridienne compris dans le temps de travail pour des milliers de collègues en horaires fixes, occasionnant pour certain.es la perte de l'équivalent de 22 jours par an ? **Pas de réponse !**

-Pourquoi supprimer les 3 ou 4 RC des collègues agent.es de la surveillance des parcs et jardins, au motif que ceux-ci ne seraient pas travaillés et ce malgré l'engagement de la municipalité, et la promesse des élus en 2016 ? **Pas de réponse !**

Bref, vous l'avez compris, contrairement à ce qu'annonce l' élu, la ville se saisit de cette loi pour augmenter le temps de travail et économiser des centaines de postes.

La Maire de Paris n'hésite pas, dans les médias, à se dire très attachée au dialogue social et pour la réduction du temps de travail !...mais, sur les quelques **180 amendements** déposés par les organisations syndicales de l'intersyndicale, la Ville n'en a retenu que 10, et accepté 15 autres reformulés par ses soins ! Et souvent sur des détails de forme sans grandes conséquences pour les personnels.

Résultat...un vote unanimement contre des 6 organisations de l'intersyndicale !

Au final, il s'agit bien d'un rejet massif de ce texte par l'intersyndicale « Pas une minute de plus ». C'est un signal fort ! Seule la CFDT n'est pas vent debout contre ce règlement comme en témoigne son abstention.

Prochaine étape, le Conseil de Paris du 6 au 9 juillet

Le règlement va maintenant être soumis pour avis aux conseiller.es de Paris.

L'intersyndicale **CGT/UNSA/UCP/SUPAP-FSU/FO/CFTC** continue de rencontrer les groupes politiques élus au Conseil de Paris pour que ceux-ci reprennent et déposent des amendements allant dans le sens du progrès social.

**Les choses peuvent encore bouger ! Restons mobilisé.es !
Pas une minute de plus !**

POUR EN SAVOIR PLUS

Quelques avancées supplémentaires

Deux avancées importantes ont été obtenues par des amendements du SUPAP-FSU :

-Les 3 jours accordés à l'ensemble des agent.es seront gérés comme des congés annuels. Concrètement, un.e collègue absent.e pendant une période de l'année pour maladie, ASA, ou toute autre raison, ne se verra pas « amputé.e » d'une partie des 3 jours, comme c'était prévu initialement par la Ville (principe d'acquisition de JRTT).

-Les collègues de la DVD des brigades territoriales travaillant sur la voie publique verront leur sujétion passer du niveau 1 à 2. C'est bien le minimum compte tenu de l'ensemble des pénibilités auxquelles ces collègues sont exposés.es !

Un calcul du temps de travail pénalisant...les métiers les plus pénibles !

Le SUPAP-FSU est intervenu pour signaler l'absurdité du mode de calcul choisi par la Ville, consciemment ou pas, qui pénalise encore plus...les métiers les plus pénibles !

L'obligation horaire annuelle d'un collègue dont le métier ne bénéficie d'aucune sujétion spécifique serait augmentée de 35h...alors que pour les collègues bénéficiant d'un niveau de sujétion 6 (égoutiers par exemple), ce serait 42h annuelles en plus !

La communication de la Ville sur les 3 jours accordés à toutes et tous dans le cadre de la sujétion globale est mensongère. Pour les collègues à la sujétion maximale, ce serait moins de 1,5 jour récupéré ! Inadmissible !

Un courrier à destination de l'élu va être envoyé pour que ce point soit modifié dans la version présentée à l'avis des élu.es du Conseil de Paris.

Paris, le 23 juin 2021

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org>